Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 14 juillet 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : **Tous les participants**

OBJET : **Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel**
Dossier R-4289-2025

Maîtres,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des correspondances des participants en date du 4 juillet dernier concernant l'opportunité de continuer le dossier mentionné en rubrique compte tenu des modifications législatives du 7 juin 2025.

La Régie entend continuer l'examen du présent dossier pour les motifs mentionnés à la lettre de l'ADEQ, puisque l'article 67 de la *Loi sur les produits pétroliers* est toujours susceptible d'application. Toutefois, la Régie n'est plus tenue de mettre à jour les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel à tous les trois ans.

Cela dit, la Régie est consciente que le calendrier réglementaire inclura à l'automne 2025 des travaux pour lesquels les amendements du 7 juin dernier de la L*oi sur la Régie de l'énergie* prévoient des échéances précises au cours des prochains mois et qui requerront son attention à court terme.

C'est pourquoi elle repousse les échéances prévues au paragraphe 20 de la décision D-2025-046. Elle détermine immédiatement deux nouvelles échéances mais fournira ultérieurement un calendrier complet des échéances pour le dossier. Ainsi, elle fixe :

Échéance	
15 janvier 2026, à 12 h	Dépôt de la preuve par l'ADEQ
Du 1er au 3 septembre 2026	Période fixée pour l'enquête et audition

500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

En ce qui a trait à la demande de paiement de frais intérimaires pour le travail effectué à ce jour, la Régie autorise OC-APA à déposer cette demande.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nb